

Article 1

Le « Vallon des livres », association des bénévoles de la bibliothèque, et la Bibliothèque Municipale de Vallon Pont d'Arc organisent conjointement un concours de nouvelles.

Article 2

Ce prix est ouvert à tous les adhérents de la bibliothèque et tous les habitants de Vallon Pont d'Arc, sans limitation d'âge. Les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Article 3

Le sujet de la nouvelle, qui doit être inédite, est : «*imaginons le confinement à la façon d'un roman*» :

Policier : « un refuge, des personnes effrayées»

Romantique : « un homme, une femme, que tout oppose sont confinés ensemble dans la même maison. Ils tombent amoureux»

Science fiction : « 2039, à 11 heures 58, le dernier vaisseau atterrit sur Mars fuyant la Terre »

À la façon de nos grands auteurs :

« le quotidien d'un employé d'Amazon contraint de travailler..... » Comme Émile Zola

« deux hommes attendent la fin du confinement qui n'arrivera jamais.... » Comme Samuel Beckett

Critères de sélection : le texte soumis au jury doit présenter les caractéristiques d'une nouvelle : un récit court mais complet, écrit en prose, caractérisé par la concision et l'efficacité de son écriture.

Article 4

Chaque nouvelle, qui sera envoyée par mail, ne doit pas dépasser 4 feuillets (21 x 29,7 cm) dactylographiés à interligne 1,5. La police de caractère utilisée doit être au minimum de 12 points.

Cet exemplaire mentionnera le titre de la nouvelle.

Article 5

Chaque candidat, qui doit concourir à titre individuel, ne peut présenter qu'une nouvelle.

Article 6

Le jury est composé de bénévoles de l'association «Le Vallon des Livres». Il tiendra compte avant tout de la créativité, de l'originalité et du style des envois.

Article 7

Le jury statuera sans connaître les noms des auteurs. Le responsable de la bibliothèque sera le garant de l'anonymat des participants.

Article 8

Chaque candidat indiquera dans le corps du mail, le titre de sa nouvelle, son nom, son prénom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse mail.

Article 9

Deux prix seront décernés : le prix adulte (participant de 16 ans et plus) et le prix jeunesse (-de 16 ans). Sera primée la nouvelle ayant obtenu la majorité absolue, au premier tour ou la majorité relative au(x) tour(s) suivant(s). En cas d'ex-aequo, la voix du président du jury sera prépondérante.

Article 10

Les participants seront informés par mail pour assister à la cérémonie officielle. La délibération aura lieu à la fin du mois de mai et la remise des prix au mois de juin à la bibliothèque.

Article 11

Les résultats seront publiés sur les supports de communication de la Municipalité ainsi que par la presse locale après la remise officielle du prix.

Article 12

Les meilleures nouvelles retenues seront imprimées et mise à la disposition des lecteurs à la bibliothèque, après la remise officielle du prix.

Les trois meilleurs de chaque catégories seront récompensées en outre par un bon cadeau dans une librairie (d'une valeur de 50 € pour les premiers, 30 € pour les deuxièmes, 15 € pour les troisièmes).

Article 13

La date limite des envois est fixée au vendredi 22 mai à minuit, la date d'envoi du mail faisant foi.

Les envois seront adressés à l'adresse suivante : bibliotheque@mairie-vallon.com

Article 14

Les lauréats restent par la suite entièrement libre de disposer comme ils veulent de leur œuvre et gardent donc tous leurs droits ultérieurs sur elles.

Article 15

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le fait de participer au concours de nouvelles organisé par le Vallon des livres et la Bibliothèque Municipale de Vallon Pont d'Arc implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.